



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3791

Lyon 8e - Convention d'occupation du domaine privé communal consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Union Locale CGT 7e et 8e arrondissements, portant sur les locaux sis 151 rue Bataille 8e - EI 08 005

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3791 - LYON 8E - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'UNION LOCALE CGT 7E ET 8E ARRONDISSEMENTS, PORTANT SUR LES LOCAUX SIS 151 RUE BATAILLE 8E - EI 08 005 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Union Locale CGT 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements occupait des locaux au sein de l'ensemble immobilier anciennement mis à disposition de la Maison du Peuple, situés 147 avenue Général Frère à Lyon 8<sup>e</sup> (EI 08 104).

Dans le cadre de la relocalisation de la MJC Langlet-Santy, la Ville de Lyon a souhaité récupérer l'ensemble du tènement afin d'y aménager un nouvel équipement multi-accueil. Les interventions de diagnostics et les travaux de déconstruction ont été planifiés dès janvier 2018.

La Ville de Lyon est par ailleurs propriétaire d'un ensemble immobilier sis 151 rue Bataille à Lyon 8<sup>e</sup>, parcelle cadastrée AO89, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08 005. Ledit bien fait partie d'un tènement pour lequel la Ville de Lyon est bénéficiaire sur le 8<sup>e</sup> arrondissement d'un emplacement réservé inscrit au Plan local d'urbanisme sous le numéro 35, destiné à l'extension du Groupe Scolaire Edouard Herriot, parcelle cadastrée AO88, sis 157 rue Bataille à Lyon 8<sup>e</sup>.

Aussi, suite à la restitution nécessaire des locaux que la CGT occupait au sein de la Maison du Peuple et afin de permettre au syndicat d'assurer la continuité de ses missions dans le quartier, la Ville a consenti la mise à disposition des locaux sis 151 rue Bataille à Lyon 8<sup>e</sup>.

Cette mise à disposition est consentie par une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé communal, à compter du 26 décembre 2017 au 25 décembre 2021 a été signée le 21 février 2018, moyennant une redevance de 17 760 €

Néanmoins, compte-tenu de l'intérêt que présentent les activités du Syndicat professionnel UL CGT 7/8 pour le quartier et étant donné que ce besoin de relocalisation fait suite aux travaux que vont engager la Ville de Lyon et la Mairie du 8<sup>e</sup> dans les locaux que le syndicat occupait précédemment au sein de la Maison du Peuple sise 147 avenue Général Frère à Lyon 8<sup>e</sup> (EI 08 104) en vue d'y installer un équipement multi-accueil, il vous est proposé de consentir à la gratuité de cette occupation au profit de l'Union Locale CGT 7/8, à l'exception des fluides restant à la charge de cette dernière.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

**DELIBERE**

1. La gratuité de la mise à disposition temporaire des locaux susvisés au profit de l'Union Locale CGT 7/8<sup>e</sup> est approuvée.
2. La redevance ne sera pas mise en recouvrement
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY